



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Octobre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES, M. Olivier LEBRUN, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Véronique BANULS
M. Jean Roch GAILLET
Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,
M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI)

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 septembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2008.10.10 : Actionnariat et désignation des représentants de la communauté de communes Versailles Grand Parc au sein de 8 SA HLM du territoire

- M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 (loi Borloo) réforme l'organisation et l'actionnariat des sociétés anonymes d'HLM. L'article 48 de cette loi définit les principes de la nouvelle gouvernance.

Le capital de ces sociétés est désormais réparti entre quatre catégories d'actionnaires :

- l'actionnaire de référence détenant la majorité du capital,
- les EPCI,
- les représentants des locataires,
- les autres personnes morales.

Ainsi, en application du décret n°2004-641 du 1^{er} juillet 2004, l'intercommunalité peut devenir actionnaire des SA d'HLM de son territoire en se portant acquéreuse d'une action au prix de dix centimes d'euros.

Cette participation offre la possibilité à la collectivité de développer des partenariats essentiels dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

L'actionnariat permet à la collectivité de s'informer et de participer aux prises de décisions de la SA HLM en participant à l'assemblée générale (qui approuve les comptes et nomme le président) et en s'ouvrant la possibilité de faire partie du conseil d'administration. Ce dernier prend toutes les décisions importantes: investissements, augmentations des loyers, cessions...

Déjà actionnaire et membre du conseil d'administration de la SOGEMAC (société de gestion de maintenance, d'aménagement et de construction), il est proposé d'élargir la participation de l'intercommunalité à l'actionnariat de huit SA d'HLM du territoire :

- Immobilière 3F,
- La Sablière,
- Logirep,
- France Habitation,
- Pierre et Lumières,
- Efidis
- Les Riantes Cités
- Le Foyer pour Tous

Patrimoine des SAHLM du territoire au 01/01/06 Source AORIF	Nombre de logements sur l'intercommunalité	Patrimoine du Bailleur	% que la collectivité représente dans le patrimoine du bailleur	% du patrimoine de la SA d'HLM dans le parc total de logements sociaux du territoire
SA HLM 3F	2581	128529	2,0	21,7
SA HLM La sablière	687	29726	2,3	5,8
SA HLM Logement et gestion immobilière pour la région parisienne (LOGIREP)	547	25199	2,2	4,6
SA HLM France Habitation	408	47015	0,9	3,4
SA HLM Gestion maintenance aménagement construction (SOGEMAC)	372	3459	10,8	3,1
SA HLM Pierre et Lumières	361	4245	8,5	3,0
SA HLM Efidis	335	29767	1,1	2,8
SA HLM Le Foyer pour Tous	166	8372	2,0	1,4
SA HLM Antin Résidences	128	15726	0,8	1,1
SA HLM Ile de France	104	8341	1,2	0,9
SA HLM Les Riantes Cités	99	467	21,2	0,8
SA HLM Le Logement Français	81	33385	0,2	0,7
SA HLM Toit et Joie	75	11232	0,7	0,6
SA HLM Coopération et Famille	62	12656	0,5	0,5
SA HLM pour Paris et sa région	35	3132	1,1	0,3
SA HLM du Val de Seine	28	6080	0,5	0,2
SA HLM Paris et ses environs	27	2769	1,0	0,2
SA HLM Emmaüs	24	12178	0,2	0,2
TOTAL SA HLM	5983			50,2

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *Décide de devenir actionnaire de huit SA HLM de son territoire : les SA Immobilière 3F, La Sablière, Logirep, France Habitation, Pierre et Lumières, Efidis Les Riantes Cités et Le Foyer pour Tous, en acquérant pour chacune d'entre elles une action au prix de dix centimes d'euros.*
- 2) *Désigne M. Olivier LEBRUN, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Viroflay, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Immobilière 3F.*
- 3) *Désigne Mme Magali ORDAS, déléguée communautaire de Versailles Grand Parc et adjointe au Maire de la commune de Versailles, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM La Sablière.*

- 4) Désigne M. Jean-Jacques LASSERRE, 1er vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de la commune de Fontenay-le-Fleury, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM LOGIREP.
- 5) Désigne M. Jean-Marc LE RUDULIER, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de la commune de Buc, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM France Habitation.
- 6) Désigne M. Bernard DEBAIN, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Pierre et Lumières.
- 7) Désigne M. Jean-François PEUMERY, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de la commune de Rocquencourt, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Efidis
- 8) Désigne M. Christian JOUANE, délégué communautaire de Versailles Grand Parc et adjoint au Maire de la commune de Bièvres, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Les Riantes Cités
- 9) Désigne Mme Martine ARNAL, déléguée communautaire de Versailles Grand Parc et adjointe au Maire de la commune de Bois d'Arcy, pour représenter Versailles Grand au sein de la SA d'HLM Le Foyer pour Tous
- 10) dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de commune.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

